



RÉNOVATIONS, MODIFICATIONS

Il est nécessaire d'obtenir au préalable un permis de construction pour tous les travaux de rénovation sauf pour l'entretien normal des constructions sans modification de l'apparence, de la superficie de plancher ou du nombre de chambres.

Voici des exemples de travaux qui **NE nécessitent PAS** de permis :

- Remplacer une toiture en bardeau d'asphalte par une toiture en bardeau d'asphalte.
- Remplacer les portes et fenêtres (sans en ajouter ou enlever).
- Entretien de la galerie (incluant remplacement des composantes).
- Travaux de peinture et de décoration.

Voici des exemples qui **nécessitent** un permis :

- Finir le sous-sol.
- Ajouter une chambre.
- Toutes modifications aux portes et fenêtres (ajout, agrandissement, retrait, etc.).
- Refaire et réaménager la cuisine.
- Remplacer la toiture de bardeau d'asphalte par une toiture en tôle.
- Changer le revêtement extérieur.

Documents requis

- Plan de construction (selon la nature des travaux).
 - o Voir exemple de croquis au verso.
 - o À l'échelle, mais peut être fait à la main.
- Paiement des frais de la demande : 30\$ pour un usage résidentiel.
- Formulaire dûment rempli (si la demande est faite en ligne, le formulaire n'est pas nécessaire).

Notes importantes

1. Pour les résidences isolées (sans services municipaux d'égouts), il faudra s'assurer de la conformité du projet avec les installations septiques si le nombre de chambres est augmenté. Ainsi, d'autres documents pourraient être demandés.

RÉNOVATIONS, MODIFICATIONS

Soumettre une demande selon l'une ou l'autre des procédures :

En ligne :

Veillez soumettre votre demande de permis en utilisant en priorité l'outil **permis en ligne**, disponible dans la section des permis de construction de notre site internet (mun-sldl.ca). Repérez le bouton des demandes de permis en ligne et sélectionnez « Permis ». Le type de permis à choisir est « transformation / rénovation habitation ».

Vous pourrez soumettre votre demande détaillée en remplissant les informations demandées dans les divers champs de l'outil. Vous pourrez joindre vos documents requis en les attachant à votre demande et cliquer « **Soumettre** ». Attention l'option « Enregistrer » vous permet de suspendre, sans soumettre. N'oubliez pas de revenir compléter votre demande en cliquant « **Soumettre** ».

Après avoir soumis, vous recevrez une confirmation d'acceptation de votre demande avec les directives de paiement. Vous serez invité à payer en ligne par carte de crédit.

L'ensemble de la procédure « en ligne » se réalisant à distance, votre permis vous sera envoyé en version numérique à télécharger et imprimer pour affichage obligatoire sur le site des travaux.

En format papier :

Les demandes sur formulaires papier sont encore acceptées. Veuillez contacter la réception de l'hôtel de ville pour obtenir le formulaire papier approprié à votre demande.

Il se peut que le paiement en personne à l'hôtel de ville, par débit, chèque ou argent comptant, ne puisse être effectué lors de votre dépôt initial de la demande. Veuillez prendre rendez-vous pour vous assurer de la disponibilité d'un de nos employés.